



www.Grévin.com

Position du Musée GREVIN sur les recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

29 Décembre 2008

Le Conseil d'administration de Musée GREVIN, lors de sa réunion du 8 décembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration précise que Musée GREVIN est détenu à hauteur de 95,87% de son capital par la Compagnie des Alpes (CDA), elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, et que les dirigeants mandataires sociaux de GREVIN, non rémunérés par celle-ci, sont des dirigeants mandataires sociaux et/ou cadres dirigeants salariés de la CDA, laquelle détermine leur rémunération.

Le Conseil de surveillance de la CDA a déclaré pour sa part se référer au "code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF" modifié.

Dans ce contexte particulier, le Conseil d'administration de GREVIN fait référence à la déclaration précitée de la Compagnie des Alpes en matière de gouvernement d'entreprise et déclare en tant que de besoin se référer aux recommandations susvisées.

Musée GREVIN SA exploite depuis 125 ans le célèbre musée de cires du 10 Boulevard Montmartre à Paris. Cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C, elle est filiale à 95,9 %, de la Compagnie des Alpes.

Contacts

Eric GUILPART
Directeur Communication
Compagnie des Alpes
Tél et fax : + 33 1 46 84 88 79
eric.guilpart@compagniedesalpes.fr